

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 27 (2003)

Artikel: Les Ursulines de Porrentruy au XIX siècle
Autor: Courbat, Mireille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES URSULINES DE PORRENTRUY AU XIX^e SIÈCLE

Sainte-Ursule à Porrentruy, plus connu sous le nom des Ursulines, fait partie intégrante du paysage scolaire de la cité bruntrutaine. Présente dès le début du XVII^e siècle, les sœurs ont réussi à maintenir le couvent et leur école jusqu'à nos jours.¹ Pourtant, les difficultés ne manquent pas de parsemer leur parcours.

Jusqu'à la Révolution française, le couvent et l'école ne subissent que peu de modifications dans leur organisation², mais connaissent une augmentation constante de leurs effectifs. Plusieurs classes sont donc ouvertes³. 1789 sera une année de rupture puisque les sœurs seront expulsées du couvent⁴ et leurs classes fermées. Elles ne partiront pas en exil, mais la plupart rentreront dans leurs familles à Porrentruy. Il faudra attendre 1819 et un arrêté du gouvernement bernois pour assister au rétablissement de la communauté des Ursulines. Dès lors, les changements seront profonds en rapport avec la période révolutionnaire. Une comparaison pourra se faire à la suite des modifications survenues.

Le XIX^e siècle est le sujet principal de ce travail. La raison en est simple, c'est une période qui connaîtra de nombreux événements et bouleversements pour les sœurs. La suppression du couvent, l'exil des religieuses, la remise sur pied de leur communauté en France avant de revenir à Porrentruy au début du XX^e siècle pour ne jamais repartir de l'Ajoie.

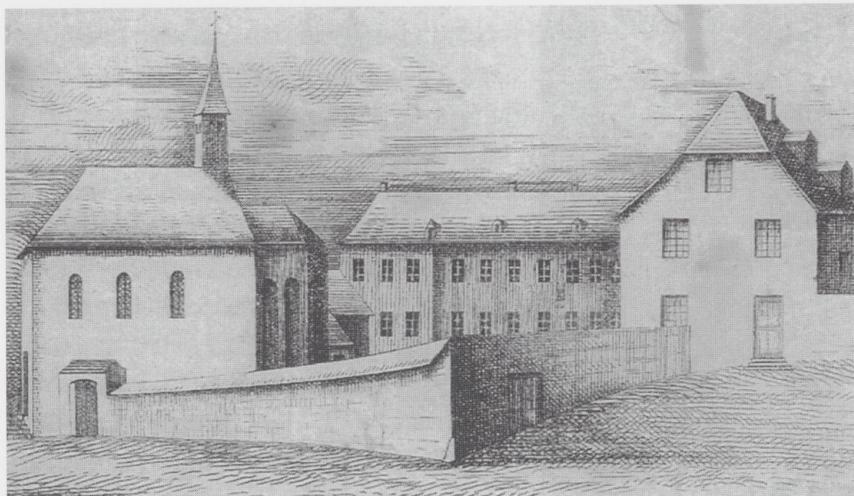
Nous n'allons pas nous attarder sur le nouveau statut du Jura en 1815: ce qui nous intéresse dans cette période est la déclaration du conseil de ville de Porrentruy de 1817 rétablissant les Ursulines pour l'éducation des jeunes filles de la ville. Ne nous leurrons pas, le conseil de ville est très heureux de retrouver les sœurs pour les bienfaits de leur enseignement alors que les Ursulines sont fières de recouvrer leur école mais également leur couvent. Il s'agit de faire vite puisque les sœurs d'avant la Révolution ne sont plus en grand nombre. L'évêque de Bâle allait aider ce redémarrage puisqu'il demanda du renfort au couvent des Ursulines de Fribourg et

quatre d'entre elles purent rejoindre trois anciennes sœurs⁵ qui avaient répondu à l'appel du conseil de ville.

Il ne restait que l'approbation du gouvernement bernois, autorisation qui fut immédiatement accordée, sur recommandation du conseiller d'État, le Baron de Bilieux.

La situation des sœurs et de l'école reste inextricablement liée durant tout le XIX^e siècle⁶. De même, la ville de Porrentruy fait elle aussi partie intégrante de la vie communautaire.

Lors du rétablissement du couvent et de l'école, la municipalité exprima le désir de voir les sœurs créer un pensionnat. Celles-ci n'étaient pas favorables à



Couvent des Ursulines à Porrentruy (1624-1625). Extrait de « École Sainte-Ursule, Porrentruy, 375 ans », 1994.

cette idée⁷. Pourtant, la pression de la commune eût raison de leurs doutes⁸, et jamais plus nous n'entendîmes une voix s'élever contre l'internat qui venait de rejoindre les murs de Sainte-Ursule.

De 1818 à 1822, les Ursulines reprennent l'enseignement. Le couvent n'est pas encore aménagé et les classes se tiennent dans l'église de la communauté. Lors de la rentrée scolaire de 1822, la place manquait déjà et à nouveau les sœurs entreprirent des travaux pour pouvoir accueillir toutes les jeunes filles externes et internes. Cette réalisation terminée, ce fut au tour de l'église du couvent de connaître une restauration. Ainsi, en 1830, la communauté des Ursulines possédait à nouveau tous les biens dont elle avait été dépouillée lors de la Révolution.

Une question se pose, d'où provenait les fonds permettant ces nombreux travaux?

Les comptes de la communauté ne figurent pas dans les archives de l'école. S'agissant de la question financière, le manque de chiffres pose problème pour établir une étude pertinente. Nous savons que les recettes de la communauté proviennent de quatre postes fixes et cela jusqu'en 1834: premièrement, les subventions de la ville de Porrentruy; deuxièmement, la subvention du gouvernement; troisièmement, l'héritage De Bilieux et enfin la caisse des sœurs⁹. Ces apports permettaient aux Ursulines de payer les frais courants et non pas les dépenses extraordinaires qui concer-

naien les travaux effectués lors des différentes rénovations. A ce sujet, nous avons très peu d'informations. Ces frais étaient pris en compte par les dits des sœurs, mais souvent les religieuses pouvaient compter sur le clergé et les politiciens locaux pour offrir une partie du matériel.

A nouveau réinstallées et ayant une école fonctionnant parfaitement, les Ursulines se mirent à regarder au loin. Deux raisons expliquent cela. D'une part, les religieuses n'avaient, en principe, pas l'autorisation de dépasser le nombre de quinze sœurs au couvent de Porrentruy, même si les catalogues des novices prouvent bien que ce chiffre n'est pas respecté. D'autre part, depuis l'expulsion des sœurs du couvent lors de la Révolution, les Ursulines craignent sans cesse de devoir à nouveau quitter Porrentruy. Ainsi, posséder une maison à l'extérieur de la ville pourrait être un refuge si la situation le demandait.

Damvant et Saignelégier en Suisse, Montmartin et Les Hôpitaux en France accueilleront une maison des Ursulines.

Les deux maisons extérieures au couvent de Porrentruy provenaient de legs de la part de familles de sœurs. Ces deux endroits dépendant complètement du couvent ne vont pas apporter les espoirs escomptés. La maison de Saignelégier sera fermée en 1848, lors de l'expulsion des sœurs, celle de Damvant suscitera des jalouses entre les sœurs avant que la communauté ne prenne la décision de léguer cette demeure à la commune.

Les deux communes françaises ne connurent pas plus de chance. Les Hôpitaux demandèrent aux Ursulines, par le biais des autorités, de venir instruire la jeunesse de leur localité. Après six mois de discussions, les sœurs renoncèrent au projet, faute de moyens.

La commune de Montmartin est celle qui connut le plus de succès. Son installation débute en 1837 quand l'archevêque de Besançon mis le château dudit village à la disposition des sœurs. Jusqu'au milieu de XIX^e siècle, cette «succursale» de Porrentruy fonctionnera bien. Pourtant, lorsque les sœurs de Montmartin réclameront leurs dits à celles de Porrentruy, la rupture sera consommée. Le couvent de Montmartin fermera finalement ses portes en 1903 lors de la loi sur les congrégations. De 1851 à cette date, la maison ne dépendait plus de la communauté de Porrentruy¹⁰.

Ces installations diverses et spartiates manquaient de coordination et de liens avec la maison-mère. Aucune d'entre elles n'a véritablement apporté un soutien aux Ursulines de Porrentruy.

Nous comprenons certainement mieux pourquoi les religieuses tentaient de s'installer à l'extérieur de Porrentruy quand on sait que la tranquillité n'est pas forcément de mise en Suisse durant tout le XIX^e siècle¹¹. Une première suppression du couvent interviendra en 1849. Celle-ci ne sera pas effective mais montre que le sursis peut être de court terme. Il arrivera lors du Kulturkampf.

Avant cette date, les sœurs ne cessent de développer leur école: l'effectif des religieuses ne diminue pas, une école enfantine est créée en 1861 et un accroissement constant du nombre d'élèves est à relever.

A nouveau, le bâtiment doit être agrandi pour que toutes les élèves puissent profiter de l'enseignement dispensé au couvent.

Vers le statut de l'école libre

De la suppression non réalisée de 1849 à celle de 1868, les annales ne font pratiquement aucune mention de problèmes relatifs à la situation politique. Tous les sujets ou commentaires ne parlent que d'école ou de la communauté et du moyen de consolider encore leur présence dans la cité bruntrutaine. «*De temps à autre les bruits du monde franchissent la clôture. On dit que Berne va domestiquer le Jura. Est-ce vrai?*»¹²

La première loi qui inquiéta les Ursulines fut l'interdiction pour les religieuses d'obtenir le diplôme d'enseignante et cela dès 1868. Elles, qui mettaient un point d'honneur à posséder les diplômes cantonaux pour ne pas devoir répondre d'une quelconque incompétence se trouvent dans une impasse.

Les raisons de cette loi sont multiples et changent constamment. Nous les évoquerons rapidement car elles ne sont que des prétextes qui cache la véritable motivation de ce décret: le con-

trôle de l'enseignement par les pouvoirs publics.

Jean-Jacques Kummer, directeur de l'Instruction publique, demande le retrait des religieuses de l'enseignement dès 1867. Dans son rapport au Grand-Conseil, il développe ses idées: les sœurs obéissent à une puissance étrangère qui lui paraît incompatible avec les lois scolaires bernoises: «*Les sœurs forment un État dans l'État. Si on les laisse faire, elles envahiront tout.*»¹³

Cette question de l'obéissance à des supérieurs religieux et non civils sera le point de départ d'une suite d'autres problèmes qui incomberont aux sœurs. L'affiliation aux Jésuites reviendra régulièrement dans les paroles du chef du Département. Pourtant, le débat va rapidement s'enflammer autour de la question qui pose l'épineux problème du pouvoir de l'État et de l'Église¹⁴.

Les protagonistes des débats publics opposés aux Ursulines ne sont pas ber-



Tableau, auteur, époque inconnus. Collections du couvent des Ursulines, Porrentruy.

nois mais jurassiens. Pierre Jolissaint sera le plus engagé de tous¹⁵. Du côté des sœurs, nous retrouvons trois députés conservateurs: Xavier Kohler et Casimir Folletête et Auguste Moschard, député protestant. Ajoutons à cela les 9000 signatures des jurassiens demandant que les sœurs puissent continuer à enseigner dans les écoles du canton.

Après les plaidoiries de chaque camp, le vote des députés sera sans grande surprise. Lors de la session de novembre 1867, le décret sera accepté par 128 contre 75, lors de la session de mars 1868, le vote sera de 134 voix contre 50¹⁶.

Le but de la loi révoquant les sœurs de l'enseignement est donc clair. Le pouvoir civil doit absolument reprendre l'instruction en main pour «débarrasser» les jurassiens de l'influence religieuse et ainsi permettre au «progrès» de faire ses premiers pas. Les écoles sont ainsi transformées en un outil de la politique et devront permettre aux futurs citoyens d'être éduqués dans une conscience nationale et civique avant tout.

Les Ursulines, soutenues par Xavier Kohler, Casimir Folletête et la délégation catholique, allaient tenter leur chance auprès des instances fédérales pour faire déclarer le décret de 1868 anticonstitutionnel. Leurs arguments sont les suivants, ce décret viole trois libertés :

– la liberté de conscience puisque les catholiques ne pourront plus à l'avenir

entrer dans un ordre religieux voué à l'enseignement, ordres qui seront destinés, à long terme, à être supprimés;

– la liberté d'établissement puisque les sœurs ne pourront plus se rendre dans les communes où elles sont appelées à enseigner;

– la liberté d'enseignement puisque les membres des congrégations religieuses ne peuvent plus obtenir de certificat pour enseigner alors que leurs aptitudes ne sont pas mises en cause.

Le Conseil Fédéral va rejeter ce recours, en invoquant l'article 81 de la constitution bernoise qui place l'instruction publique sous la haute surveillance de l'État cantonal.

Le message du Conseil fédéral constate que «*les mesures adaptées ne doivent se rapporter qu'au personnel enseignant dans les écoles primaires publiques tandis qu'il n'est porté aucune atteinte dans les écoles primaires publiques particulières*»¹⁷.

Ces paroles ressemblent fortement à la solution trouvée par les Ursulines: créer une école libre.

Dix-sept religieuses enseignantes, Ursulines ou sœurs de la Charité, interdites d'enseignement étaient finalement un chiffre dérisoire qui ne risquait pas de bouleverser le système d'enseignement du Jura. Pourtant, c'est ainsi qu'il fut présenté au Grand-Conseil et que le décret fut voté.

La population jurassienne ne restait pas insensible au débat public. Les pétitions de 9000 jurassiens et de 70 conseils

communaux pour le maintien des religieuses dans l'enseignement démontrent combien elles étaient appréciées. Avec ce décret, les jurassiens y ont vu une attaque contre leur religion catholique alors que les opposants aux sœurs enseignantes tentaient de minimiser l'affaire: «*Un jour viendra où le peuple jurassien nous remerciera et nous saura gré de n'avoir pas cédé à de fâcheux entraînements et aux illusions qui ont entraîné la démarche des pétitionnaires*»¹⁸.

Arrêtons-nous un instant sur la pétition de Porrentruy. Signée par 523 personnes, elle énonce plusieurs raisons qui s'opposent à la expulsion des Ursulines de l'enseignement¹⁹ avant de défendre un dernier point de vue, nouveau celui-ci, et d'ordre économique. Si les Ursulines ne peuvent plus enseigner, elles vont utiliser leur bâtiment pour une école libre ou autre chose. Quoiqu'il en soit, la municipalité de Porrentruy sera dans l'obligation d'investir dans de nouvelles infrastructures scolaires. Lors d'une assemblée communale suivant le vote de mars 1868, les habitants de Porrentruy vont rejeter la proposition de dépenser 6200 francs pour investir dans des salles de classe. Ils font ainsi une démonstration en faveur des religieuses, mais permettent par la même occasion d'élaborer un projet d'école privée des Ursulines avec le soutien de la ville, ou plutôt de la Bourgeoisie.

Ainsi, nous pouvons déclarer que jamais, les habitants de Porrentruy n'ont

s religieuses monastiques. Elles ont vu les sœurs Ursulines imiser le peuple et s'achever. Ceux qui ont connu l'ancien régime et les révoltes de 1848 et 1863 se rappellent que les sœurs Ursulines ont été expulsées de leur couvent à Porrentruy en 1848. Elles ont été accueillies par les sœurs de l'ordre des Ursulines de Bâle, qui leur ont donné un abri et leur ont permis de continuer leur travail d'éducation. Les sœurs Ursulines ont été expulsées de leur couvent à Porrentruy en 1848. Elles ont été accueillies par les sœurs de l'ordre des Ursulines de Bâle, qui leur ont donné un abri et leur ont permis de continuer leur travail d'éducation.

La solution à ce décret, soufflée par la Bourgeoisie, sera trouvée grâce à la création de l'école libre du couvent. Les Ursulines étaient très heureuses de cette initiative puisque leur expulsion de l'enseignement limitait considérablement leur activité. Sans le soutien de la Bourgeoisie, elles n'auraient certainement pas pu continuer de tenir leur couvent. Pour les bourgeois, c'était l'occasion de défendre l'école chrétienne à laquelle tant de parents catholiques ne voulaient pas renoncer, mais surtout de pouvoir faire éclater leur pouvoir face au centralisme des radicaux et de Berne. Xavier Kohler est le maître-d'œuvre de ce rapprochement: «Il fallait saisir le moment psychologique où la nouvelle école se sentait soutenue par la vive sympathie du peuple catholique et pouvait compter sur sa générosité.»²⁰ Il fallait surtout que l'école ne subisse aucun arrêt. Les classes devaient absolument continuer pour que le nouveau statut ne provoque pas de changements qui auraient pu être fatales à l'école des Ursulines.

Lorsque l'assemblée de la Bourgeoisie accepte immédiatement la proposition de Xavier Kohler. Désormais le canton n'est plus maître de l'enseignement des sœurs, mais une commission d'école prend le relais. Composée de sept membres, Xavier Kohler est nommé président. Elle comptera également un représentant de la paroisse²¹. Les sœurs

devront se mettre en rapport avec cette commission pour ce qui concerne l'établissement de la nouvelle école, tant au niveau financier que pédagogique, de manière à ce que les choses évoluent rapidement.

Cette école devient en quelque sorte celle de la Bourgeoisie²². Ce passage de l'enseignement public à l'enseignement privé se fait dans la précipitation. Pourtant, rien ne change véritablement dans l'école du couvent. Les élèves sont tou-

jours présentes et l'enseignement ne varie pas. Seules les classes de la ville nouvellement ouvertes ne connaissent pas le succès escompté. Les habitants de Porrentruy étant très attachés aux sœurs depuis des décennies, prouvent une fois de plus leur confiance dans les religieuses enseignantes.

Grâce à la Bourgeoisie, les sœurs croyaient naïvement que leur exclusion de l'enseignement public, était un problème réglé et que l'avenir pouvait à



Tableau, auteur, époque inconnus. Collections du couvent des Ursulines, Porrentruy.

nouveau être confiant. Le Kulturkampf allait les démentir.

Avant cet événement, il convient de relever en 1872 la création de l'école secondaire de jeunes filles à Porrentruy. Les Ursulines ne font évidemment pas très bon accueil à ces deux nouvelles classes. Pourtant, les promoteurs de ce nouveau bâtiment, le préfet Froté et le maire Girardin, même s'ils sont contre l'enseignement congréganiste, ne font que suivre le mouvement instauré dans le canton de Berne. Porrentruy n'est pas la première ville à accueillir une école secondaire de jeunes filles. Saint-Imier, Delémont et La Neuveville en possèdent déjà une. Les autorités ne font donc que suivre la nouvelle politique scolaire qui a décidé que l'enseignement des jeunes filles devait aussi avoir son importance, et que l'État devait s'en charger. Mais à Porrentruy, le climat est complètement différent puisque les Ursulines possèdent une école qui touche la même tranche d'âge que celle qui fréquentera la nouvelle école secondaire.

En réponse à cette école, la Bourgeoisie tente une manœuvre: réglementer l'école bourgeoise. Approuvé le 6 janvier 1873 par le conseil de Bourgeoisie, ce règlement donnait à ses auteurs tous les pouvoirs. Les Ursulines n'étaient que des actrices. Elles enseignaient certes, mais ne prenaient aucune décision qui revenaient entièrement à la commission d'école. Avant la création de l'école libre, les sœurs qui faisaient classe pour la ville de Por-

rentruy se situaient entre deux systèmes. Leur école faisait office d'établissement privé par ses représentantes religieuses, mais aussi public, puisqu'il n'y avait pratiquement pas d'autres classes pour les jeunes filles en ville. Ce règlement a au moins le mérite de mettre les choses au clair. D'un côté, nous retrouvons l'école secondaire de jeunes filles et de l'autre l'école privée de la Bourgeoisie. Ces deux écoles suivent les mêmes règlements et lois scolaires. Les Ursulines deviennent donc des représentantes de l'idéologie conservatrice du Jura par le biais de leur école et pour la première fois, elles sont véritablement situées politiquement. Certes, toute la population connaissait le point de vue des sœurs sur les affaires religieuses, mais jamais les Ursulines ne l'avaient montré publiquement. A cause de leurs classes, elles avaient toujours eu des contacts avec le gouvernement. Elles rompent ce lien en 1868. Elles n'avaient pas d'autre solution si elles voulaient continuer d'enseigner. Pourtant, nous pouvons constater que ce parti-pris allait être une des causes de la prochaine suppression de la communauté. Comme si leur expulsion de l'enseignement en 1868 n'avait eu pour unique but de les pousser un peu plus dans les bras de la Bourgeoisie pour ensuite exclure totalement la communauté. Malgré ces futurs ennuis, les Ursulines n'avaient que le choix de l'école privée. La séparation du pouvoir civil et religieux ne pouvait plus per-

mettre une école semblable à celle d'avant la Révolution française. Les sœurs ont donc choisi la bonne option puisque cette école est aujourd'hui encore présente sous le titre d'école privée. Et ce règlement de 1873 sera le seul texte qui traitera des écoles du couvent. Il faudra attendre les statuts de l'école libre de 1930 pour trouver une autre réglementation concernant les Ursulines.

Le Kulturkampf

L'exclusion des sœurs de l'enseignement public était à peine achevée que



Tableau, auteur, époque inconnus. Collections du couvent des Ursulines, Porrentruy.

celle
Les
option
d'hui
e pri-
seul
vent.
école
autre
Jrsu-
igne-
que

d'autres ennuis d'ordre religieux se profilaient à l'horizon. Ils concerteront cette fois-ci les prêtres, les religieuses et en fin de compte, toute la population catholique.

«*Le Kulturkampf (...) représente une variété locale de la grande lutte qui partout en Europe, avec une acuité variable, oppose l'État moderne à l'Église catholique.*»²³

Avant de parvenir à ces années de lutte, il convient de faire une récapitulation des événements dès la proclamation de l'inaffiabilité pontificale lors du Concile Vatican I en 1870.

Ce dogme va provoquer des remous parmi le clergé qui amènera la destitution de M^{sr} Lachat et l'exil des prêtres jurassiens. Le manque de prêtres rend donc le culte impossible et est la première étape donnant à l'État toute souveraineté sur l'église catholique, son organisation mais aussi ses représentants. Berne en profite pour placer à la tête des paroisses des personnes de son choix espérant ainsi mettre en place une église nationale dépendante de l'État²⁴.

A Porrentruy, les Ursulines sont placées en première ligne des affrontements. Leur couvent situé à côté de l'église Saint-Pierre dérange le nouveau locataire, prêtre vieux-catholique. Les discussions entre la cure et le couvent pourraient ressembler à des «chamailleries» si la viabilité du couvent et de l'école n'étaient en jeu. Un décret, jusque-là oublié ressort de l'ombre et demande la suppression du couvent.

Les raisons varient en fonction des interlocuteurs, mais finalement, on ne peut voir dans cette action contre les Ursulines qu'un acte indirect contre le catholicisme. Jamais il n'est fait part de leur moralité ou d'une quelconque incompétence prise en faute. Les prêtres sont exilés en France, le gouvernement installe de nouveaux locataires dans les cures et les églises et les conseils de paroisses sont remplacés. Les Ursulines, mais également toutes les religieuses de la ville de Porrentruy sont maintenant visées et doivent s'attendre à voir leurs couvents fermés. Les sœurs Hospitalières et les sœurs de la Charité redouvent le même sort.

Le préfet Froté, digne représentant de la nouvelle religion bernoise, ne manque pas de triompher le 9 janvier 1874 lorsqu'un gendarme vient notifier aux sœurs un arrêt de Berne, aux termes duquel leur Communauté est disoute. Le 30 mars, les Ursulines partent en direction de Maîche, pour séjourner au château de Montalembert.

«*Le moment est favorable pour se débarrasser de tout ce qui peut gêner le mouvement libéral et réformiste. La population a besoin d'être gouvernée les rônes tendues.*»

Telles sont les paroles de Charles Kuhn, délégué du gouvernement bernois dans son rapport écrit le 21 mars 1874.

Les sœurs n'ont donc aucune chance de voir la suppression du couvent annulée comme elle l'avait été en 1849,

puisque dans la même lettre, le délégué précise:

«*Relativement à l'instruction populaire en général et aux écoles, il faudra encore un long travail avant que dans le Jura catholique, les enfants soient éduqués d'une manière pratique et dans le sens «national».*»²⁵

Les Ursulines partent pour la France sans savoir quand elles pourront revenir à Porrentruy. Elles allaient y rester pendant 30 ans.

A Maîche, le propriétaire du château, le comte de Montalembert n'est pas un inconnu pour les sœurs. Ardent défenseur de la liberté d'enseignement en France, il avait adressé, en 1868, une lettre au Grand Conseil bernois pour soutenir les Ursulines. Décédé depuis, son épouse a repris le flambeau et c'est tout naturellement qu'elle propose aux religieuses de venir s'installer dans sa demeure. Seize sœurs et cinq novices y habitent. Les débuts ne sont pas faciles. Outre les privations, le froid est le principal ennemi des Ursulines. Mais, comme elles aiment à se le répéter, «*le Bon Dieu est partout*»²⁶.

L'exil des Ursulines en France

Les sœurs partent pour Maîche pour conserver leur statut de sœurs enseignantes. L'exil n'était pas une obligation. Elles pouvaient rester dans le Jura, mais à la condition de ne plus enseigner, ou alors de ne plus être religieuse.

La compatibilité des deux statuts n'étant plus possible. Les Ursulines ne veulent pas choisir. Relieuses-enseignantes elles sont, religieuses-enseignantes elles resteront. Telle pourrait être leur devise.

Les autorités de Maîche sont heureuses de l'arrivée des Ursulines de Porrentruy puisqu'elles apportent dans leur bagage une école et un pensionnat. Ils vont donc prouver leur reconnaissance en aidant la communauté à se

procurer une maison leur permettant d'être vraiment chez elles. Le problème à nouveau réside dans l'aspect financier. Les Ursulines possèdent leurs dots, mais elle ne doivent normalement pas les utiliser avant la mort des sœurs qui les fournissent.

Il leur faut donc trouver un moyen de ses procurer de l'argent rapidement: comme elles ne connaissent pas ou peu la population de Franche-Comté, les religieuses se laissent convaincre qu'une

quête à travers la France serait la solution.

L'idée des sœurs-quêteuses est née. Ce n'est pas une solution imaginée par les Ursulines, mais c'est la première fois qu'elles recourent à ce moyen. Le 1^{er} avril 1874, les sœurs devaient avoir impérativement quitté le couvent de Porrentruy. Le 16 avril, les sœurs partent quête à travers la France. Elles n'ont pas attendu pour se mettre au travail, car leur survie en dépend. Sœur Alphonse et sœur Xavier, munies de l'autorisation de l'évêque de Bâle, n'attendent pas d'autres recommandations pour se mettre en route. Le 1^{er} août, elles reviennent avec 13000 francs leur permettant d'envisager de nouvelles constructions. Mais cela ne suffit pas. La communauté a besoin de beaucoup plus d'argent, et cette fois-ci, elle organise sa quête. En premier lieu, les Ursulines demandent des recommandations à de nombreux évêchés de France, de Belgique et de Hollande et les quêtes durent, à intervalle régulier, jusqu'en 1879.

Entre Maîche et Porrentruy, un lien ininterrompu: le couvent, la chapelle et l'école

Pendant le Kulturkampf, plusieurs citoyens de Porrentruy avaient loué la chapelle des Ursulines, pour que le culte catholique puisse y être célébré. Rachetée en 1874 par 15 notables de la ville, la chapelle échappe ainsi aux



Tableau, auteur, époque inconnus. Collections du couvent des Ursulines, Porrentruy.

solue-
née. e par
nière
n. Le
avoir
it de
part-
Elles
u tra-
Sœur
es de
n'at-
tions
août,
leur
elles
s. La
plus
se sa
lines
à de
Bel-
lure-
qu'en

main bernoises. Dans l'acte de vente, il est stipulé que: «*les Ursulines restaient légitimes propriétaires tant qu'elles seraient à même de gérer leurs biens et formeraient une communauté*»²⁷. En 1880, le problème des églises n'est pas résolu puisque le gouvernement adopte le système de la cojouissance des églises. Cette organisation permettait ainsi aux deux confessions, catholique-romaine et catholique-chrétienne, de fréquenter les mêmes lieux de culte. Pour les catholiques-romains, cette notion de cojouissance n'est pas réalisable. Ils considèrent qu'un prêtre de l'«autre» confession ne peut officier dans la même église qu'eux. Ce serait un cas de profanation d'un lieu saint, ce qui est formellement interdit par Rome. C'est dans cette optique que la chapelle des Ursulines deviendra la solution et sera désormais l'église des vieux-catholiques. Dès 1890, les catholiques-chrétiens étant en minorité, la chapelle des sœurs reviendra aux catholiques-romains, donc aux Ursulines.

Le couvent connaîtra un destin différent puisqu'il sera racheté par trois habitants de Porrentruy, amis des sœurs. Pour une durée de 20 ans, ces trois messieurs avaient pris ce bâtiment à leur nom, lui évitant ainsi un sort funeste. Mais, il s'agissait malgré tout de tirer parti de ce vaste bâtiment et c'est pourquoi, une partie fut reconvertis en maison locative. Ici encore, les sœurs étaient les vraies propriétaires et recevaient elles-mêmes le loyer. Outre les

logements loués à des particuliers, des dortoirs avaient été aménagés en une grande salle pour permettre à la société des jeunes catholiques de s'y retrouver et même d'y organiser des représentations théâtrales.

En 1895, les sœurs étaient toujours à Maîche. Une décision devait être prise car deux des trois acquéreurs étaient morts et le troisième désirait se décharger de cette responsabilité. C'est ainsi que la communauté prit la décision, à l'unanimité, de racheter ses bâtiments sous le nom de quelques religieuses et non pas de Sainte-Ursule. Les Ursulines craignaient toujours que le fait d'appartenir à une congrégation leur porte préjudice. Elles achetèrent l'ensemble des lieux pour 70000 francs alors qu'il était estimé à 180000 francs. Ce prix est celui que les trois acquéreurs de 1874 avait également payé. Il n'y a donc aucun bénéfice de part et d'autre, et nous pensons même qu'il n'y a pas eu d'argent versé lors de ces deux ventes.

En 1904, la communauté craignant toujours de perdre son couvent le vend à la Société des Œuvres Catholiques (SOC). Cette société, pensée depuis 1874 et dirigée par le doyen Folletête cherchait un moyen légal de protéger les intérêts catholiques de la ville de Porrentruy. Cette association perdurera jusqu'en 1980, date à laquelle, seul le couvent fera encore partie de la SOC.

Le bâtiment devait ainsi amener des ressources financières aux sœurs mais surtout leur permettra un retour au

couvent quand elles le jugeraient possible. Les Ursulines avaient donc, grâce à la générosité de certaines personnes de Porrentruy, pu conserver tous leurs avoirs, sans que cela ne leur pose de problèmes financiers ou de confiscation.

Président de la commission de l'école libre dès sa fondation en 1868, Xavier Kohler en devient le directeur en 1874. Il enseigne, avec l'aide de sa fille, qui était une ancienne élève des sœurs. D'autres personnes, en majorité des religieuses d'autres congrégations et en habit laïc, viennent renforcer le corps enseignant.

En 1878, Xavier Kohler se met en quête de nouvelles religieuses pour la tenue de l'école enfantine. Jusqu'à cette date, sœur Alphonse de la congrégation des sœurs de la Charité était seule à assumer cette fonction. Les Ursulines qui ne manquent pas d'être averties de cette décision par leurs amis de Porrentruy délaissent immédiatement la supérieure pour prévenir la commission scolaire que les Ursulines sont prêtes à reprendre ce qu'elles ont créé en 1862. La direction de l'école est évidemment en faveur de cette idée et fait sa demande par écrit au couvent de Maîche, lettre que les sœurs ont réclamé pour se justifier si d'aventure on leur demandait des comptes. Si l'évêque de Bâle tarde à donner une réponse à la demande des Ursulines, celles-ci ne s'embarrassent pas de principes et prennent toutes les dispositions pour pouvoir commencer

leur nouvelle tâche lors de la rentrée de 1878. Les religieuses savent que c'est un premier pas vers une réinstallation de la communauté à Porrentruy. Pourtant, elles ne le feront que l'année d'après. En effet, leur aumônier leur ayant interdit cette démarche, elles ne tiendront plus compte de son avis en 1879. Les sœurs préféreront s'assurer les soutiens de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Bâle.

La reprise des classes primaires que les sœurs possédaient à Porrentruy avant leur départ se passera sans aucun problème et à plusieurs années d'intervalle, de manière à ne pas créer de difficultés vis-à-vis des autorités.

Ces changements à l'école libre n'amèneront pas de commentaires à Porrentruy. Les classes sont remplies, les habitants réclament les sœurs et le nouveau préfet est en faveur des religieuses. Elles ne craignent donc plus l'expulsion.

Les Ursulines de Porrentruy n'étaient pas les seules à s'être réfugiées en France au cours du XIX^e siècle. En effet, entre 1796 et 1880, 400 nouvelles congrégations sont créées sur le sol français. Ce phénomène concernait surtout les communautés féminines qui connaîtront alors un essor exceptionnel. Si la Révolution française avait interdit les communautés religieuses, les congrégations féminines seront perçues comme étant moins dangereuses, et répondant à une demande sociale. Ainsi, par trois décrets, de 1809, 1825 et 1852, l'État va reconnaître leurs règles.

Pourtant, malgré ces lois et de grands effectifs, les catholiques ne sont pas tous unis dans un front commun et lorsque la gauche conquerra les assemblées législatives en 1880, elle pourra voter la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire. Cette dernière sera le coup d'arrêt de l'expansion congréganiste puisqu'elle interdit désormais l'enseignement de la part des religieuses.

Les différentes lois annonçaient aux sœurs un avenir incertain. En demandant le formulaire d'autorisation d'enseigner, les Ursulines se mettent à regarder avec insistance du côté de Porrentruy. Quand la réponse négative arrive le 28 juillet 1903, le déménagement est déjà planifié. Ce retour dans le Jura est d'autant plus rassurant qu'en début d'année, le préfet Daucourt de Porrentruy a proposé aux religieuses de racheter le prieuré de Miserez. Elles auront un logement et surtout un travail qui ne pose aucun problème aux yeux du gouvernement.

L'école de Maîche est donc fermée, mais il restait le problème du pensionnat. Les sœurs souhaitaient que ce dernier continue de fonctionner. Il fallait donc qu'une sœur accepte de se séculariser pour en devenir la directrice. C'est chose faite, avec sœur Odile, Ursuline de Baume-les-Dames.

Ce problème étant réglé, il fallait décider de ce qu'il adviendrait du bâtiment qui avait abrité le couvent et l'école. Le conflit qui allait opposer les Ursulines à l'Archevêché concernant ce

sujet durera plusieurs années. Il sera la conséquence du départ des sœurs et la peur de voir le couvent tomber aux mains de l'État. Nous aurons donc deux points de vue différents: d'une part, les Ursulines qui tiennent à vendre leur bâtiment pour un certain montant; d'autre part, l'archevêque qui considère que son diocèse a des droits sur ce bâtiment pour le transformer et l'utiliser pour les besoins de ses fidèles.

Ce conflit sera l'occasion d'une intense correspondance entre la communauté et M^{gr} Panier, chanoine, mais également émissaire entre les deux parties.



Tableau, auteur, époque inconnus. Collections du couvent des Ursulines, Porrentruy.

era la
et la
aux
deux
rt, les
leur
tant;
idère
bâti-
tiliser
e in-
mnu-
s éga-
urtes.

ollec-
uy.

Finalement, les sœurs vendront leur couvent pour une somme qu'elles jugeront «ridicule» et l'épisode de leur établissement à Maîche sera définitivement clos.

Retour définitif à Porrentruy

Entre Porrentruy et Maîche, les relations ont toujours existées, essentiellement au profit de Porrentruy. Les Ursulines cherchaient le moyen de revenir dans leur couvent ajoutot. Et malgré leur investissement financier et humain en France, elles ne peuvent pas refuser les occasions qui leur sont offertes de reprendre les classes de Porrentruy.

La fin des hostilités dues au Kulturkampf amène une période de répit pour le Jura. Pourtant, pour les sœurs enseignantes qui revenaient au Jura, ce n'est pas encore l'acceptation pleine et entière de leur école libre. Au contraire, leur reconnaissance pose même de sérieux problèmes aux députés catholiques jurassiens qui tentent de transformer dans les textes ce qu'est la réalité scolaire. En effet, malgré les efforts de ces députés, la nouvelle Constitution bernoise de 1893 ne va pas apporter de grands changements pour les Ursulines.

Si la période 1903 et 1909, qu'on peut qualifier de transition, n'est pas celle qui compte le plus d'élèves ou de décisions prises pour l'école, elle permet la continuation de l'œuvre des sœurs pour une future reprise définitive. Il faut donc que l'école du couvent ne soit pas

oubliée de la population sans que les classes se fassent trop remarquer par Berne.

La reprise effective de l'enseignement au couvent comme unique fonction se fera dès 1909, après l'abandon de l'orphelinat de Miserez. La population de Porrentruy, particulièrement favorable aux sœurs, tentait de les soutenir. En effet, la centaine d'élèves qui se rendait à l'école du couvent déchargeait financièrement la commune. Celle-ci essaiera donc à plusieurs reprises de mettre sur pied d'égalité les élèves de l'école publique et de l'école privée, au sujet de l'obtention des fournitures scolaires. Par trois fois, en 1912, 1915 et 1921, la commune votera la gratuité de ces fournitures pour les jeunes filles, élèves de Sainte-Ursule. Par trois fois, le Conseil-Exécutif de Berne annulera cette décision.

Si depuis 1619, l'école n'avait subi que peu de changements dans son organisation, le XX^e siècle allait se charger de transformer Sainte-Ursule. Le premier bouleversement sera la fusion avec les Ursulines de Fribourg. Le couvent de Porrentruy dépendra, et cela pour la première fois de son histoire, d'une hiérarchie qui n'est pas située dans ses murs.

Les grandes modifications interviendront véritablement dans la dernière décennie du siècle et auront comme origine le manque de sœurs. La direction de l'école est reprise par une directrice laïque. Le corps enseignant n'est plus

désormais composé que de maîtresses et maîtres laïcs, sortis de l'école normale et des instituts pédagogiques. En l'an 2000, les sœurs sont encore présentes dans le bâtiment, et chacune a son lot de petits travaux. Pourtant, il convient désormais de marquer une différence entre l'école et le couvent. Les deux entités ne sont plus gérées en commun. Mais, tout ne s'arrête pas si facilement. Comme aime à le répéter le corps enseignant: «*Elles sont là et elles sont l'âme du bâtiment.*»

Mireille Courbat,
Porrentruy

Bibliographie

¹ Annales du couvent et de l'école Sainte-Ursule à Porrentruy.

² Correspondance du couvent et de l'école Sainte-Ursule à Porrentruy.

³ BRAUN Patrick et HEIMO Marie-Anne, *Helvetia Sacra, Die Kongregationen in der Schweiz, 16.-18. Jahrhundert*, Verlag, Helbing & Lichtenbahn, Basel, Frankfurt am Main.

⁴ COURBAT Mireille, *Les Ursulines au XIX^e siècle*, Mémoire de licence, 2000.

⁵ FOLLETÉTE Eugène, *L'école libre du couvent*, Imprimerie La Bonne Presse, Porrentruy, 1953.

⁶ KOHLER Xavier, *Question des sœurs enseignantes dans le canton de Berne. Documents et pièces justificatives*, Imprimerie J. Gürler, Porrentruy, 1868.

⁷ KUMMER Jean-Jacques, *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne*, Imprimerie C.-J. Wyss, 1874.

Notes

¹ La communauté des Ursulines de Porrentruy naît à Porrentruy en 1619. L'arrivée de deux compagnes d'Anne de Xainctonge, fondatrice des Ursulines, est soutenue par le prince-évêque Guillaume Rinck de Baldenstein. Désireux de donner à Porrentruy une institution pour les filles, semblable à celles des Jésuites pour les garçons, il procure aux sœurs le bâtiment qui deviendra leur couvent.

En 1625, le couvent est terminé. Les Ursulines qu'on peut compter au nombre de dix ont ouvert quatre classes pour les petites filles de la ville de Porrentruy.

² Lors de la guerre de 30 ans, les Ursulines s'exilèrent à Delémont, puis Saint-Hippolyte et enfin Fribourg. A chacun de ces endroits, les règles observées par les sœurs sont identiques même si nous apprendrons finalement que les communautés Ursulines connaissaient une grande indépendance l'une envers l'autre.

³ Les Ursulines de Porrentruy vont également s'engager dans l'ouverture d'un couvent et d'une école à Delémont, mais cette dernière n'aura jamais la notoriété de sa cousine d'Ajoie. Elle fermera ses portes suite à la Révolution française et ne les ouvrira plus.

⁴ Selon la loi (2-4 novembre 1789) qui met à disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques, le couvent deviendra une prison, avant d'être utilisé comme hôpital pour galeux. Mis aux enchères, le couvent est acheté par deux bâlois et transformé en fabrique de tabac.

⁵ Sœur Joliat, sœur Dam et sœur Challet.

⁶ Ce sera encore le cas durant le XX^e siècle. Cette situation ne commencera à changer qu'avec l'arrivée d'une directrice laïque et particulièrement lorsque les Ursulines n'enseigneront plus, ceci étant due à l'âge avancé des religieuses.

⁷ La communauté «avoue une grande répugnance à adopter un pensionnat, premièrement, notre règle le défend, en second lieu, c'est un obstacle à la régularité», in *Lettre de sœur Élisabeth Farine au Révérend de Porrentruy*, 19 septembre 1817, in Correspondance Sainte-Ursule.

⁸ «Le Petit Conseil fera tout ce qu'il peut pour soutenir les sœurs auprès du gouvernement si elles remplissent tous ces besoins. (...)» in *Déclaration du Conseil de ville sur le rétablissement des Ursulines*, 2 novembre 1817, in *ibid*.

⁹ Cette caisse est essentiellement alimentée par les dots des religieuses entrant dans la communauté.

¹⁰ Ainsi, lorsque les Ursulines de Porrentruy s'exilèrent en 1874, elles partirent en France, à Maïche, et non à Montmartin.

¹¹ Articles de Baden en 1830, Constitution cantonale radicale de 1846, création de l'école normale de jeunes filles à Delémont en 1846 et expulsion des Ursulines de Saignelégier en 1848.

¹² *In Annales*.

¹³ «La question des enseignantes dans le canton de Berne. Documents et pièces justificatives», Porrentruy, 1868, p. 5.

¹⁴ Faiblesse de l'enseignement, défense de l'école normale, célibat des sœurs les rendant inaptes à former de futures mères de famille sont les autres raisons évoquées pour justifier l'expulsion des sœurs de l'enseignement.

¹⁵ Né à Réclère en 1830, Pierre Jolissaint est nommé instituteur de son village en 1848. Après des études de droit et devenu avocat, il est élu député du Grand Conseil en 1864. Membre du Conseil-Exécutif dès 1866, il se voit attribuer la direction des chemins de fer où il défendra activement le Jura. Ses deux passions politiques peuvent se résumer à deux objectifs: doter le Jura d'un réseau de chemin de fer et remettre l'enseignement aux instances établies. Jusqu'à sa démission du Conseil-Exécutif en 1873, il essaiera de soustraire les «pauvres filles jurassiennes des mains de ces religieuses».

¹⁶ Parmi ces 50 voix, nous retrouvons les voix des députés catholiques, mais également du groupe conservateur protestant bernois et jurassien.

¹⁷ Ernest Daucourt, «Dans nos écoles, de 1815 à nos jours», pp. 117-118.

¹⁸ Eugène Folletête, *op. cit.*, p. 14.

¹⁹ Les sœurs sont:

- bernoises;
- munies du diplôme cantonal d'institutrice;

- autorisées à enseigner selon un décret cantonal de 1819;

- en charge des écoles primaires de la ville de Porrentruy en vertu de nominations légalement faites et de conventions ratifiées par toutes les autorités scolaires.

²⁰ Eugène Folletête, «75^e anniversaire de l'école libre de Porrentruy», p. 26.

²¹ Actuellement, il y a toujours un(e) représentant(e) de la paroisse à la commission d'école de Sainte-Ursule.

²² A ce sujet, il convient de noter le «Règlement des écoles bourgeoises», approuvé le 6 janvier 1873.

²³ Bernard Prongué et Roland Ruffieux, «Les pétitions du Jura au canton de Berne au XIX^e siècle», Éditions Universitaires, Fribourg, 1972.

²⁴ Les catholiques-chrétiens, plus communément appelés vieux-catholiques, ont pris naissance en Allemagne. Ils organisent leur première assemblée à Olten, en 1872, où ils définissent leurs buts:

- amener les communes à protester contre l'infidélité pontificale;
- faire nommer des ecclésiastiques favorables à leur doctrine;
- mener des démarches auprès des gouvernements cantonaux pour que la formation de leurs ecclésiastiques soit possible;
- admettre des évêques étrangers aux fonctions épiscopales en Suisse;
- demander à l'Assemblée fédérale le renvoi du nonce du Saint-Siège ainsi que la reprise de la révision de la Constitution fédérale.

²⁵ Cité par Vautrey, «Histoire de la persécution religieuse dans le Jura bernois 1873-1875», Imprimerie Albanel et Baltenweck, Paris, 1875, tome II, p. 143.

²⁶ *In Annales*.

²⁷ AevB.: Rapport d'Ernest Daucourt à M^{sr} Haas sur l'église des Ursulines.